

Merci de bien vouloir remettre ces
documents remplis aux enseignantes
pour le jour de la rentrée
Lundi 4 septembre 2017



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : _____ Niveau : _____ Classe : _____

ÉLÈVE

NOM de famille : _____ NOM d'usage : _____ Sexe : M F

Prénom(s) : _____ / _____ / _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LÉGAUX

Mère NOM de famille : _____ Autorité parentale : Oui Non
NOM d'usage : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____
Courriel : _____

Père NOM de famille : _____ Autorité parentale : Oui Non
NOM d'usage : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____
Courriel : _____

Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui Non
Organisme : _____
Fonction : _____ Lien avec l'enfant : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. : _____ Tél. portable : _____ Courriel : _____

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Garderie matin : Oui Non Garderie soir : Oui Non
Études surveillées : Oui Non Restaurant scolaire : Oui Non
Transport scolaire : Oui Non

ASSURANCE DE L'ENFANT

Responsabilité civile : Oui Non Individuelle Accident : Oui Non
Compagnie d'assurance : _____ Numéro de police d'assurance : _____

AUTORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes) (Ne cocher qu'en cas de refus)

| | Mère | Père |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994). Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

Date :

Signature de la mère :

Signature du père :

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Elèves 1er degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

NOTICE D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

(jointe à la fiche de renseignements)

Les données renseignées sur la fiche de renseignements seront prises en compte dans l'application informatique de l'éducation nationale « Base Elèves 1er degré » prévue par l'arrêté du 20 octobre 2008 qui a été publié au Journal officiel du 1er novembre 2008.

Cette application informatique a été déclarée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le 24 décembre 2004 par le ministère de l'éducation nationale.

Les finalités de l'application « Base Elèves 1er degré » sont les suivantes :

- Assurer la gestion des élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires : inscription, admission, radiation, répartition dans les classes, changement de niveau et de cycle en fin d'année scolaire ;
- Etablir le suivi des effectifs d'élèves dans l'ensemble des écoles.

La fiche de renseignements qui vous est proposée comporte des informations utiles au directeur de l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé.

Le maire de la commune est également destinataire des données, dans le cadre de ses compétences en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire, prévues aux articles R.131-3 et R.131-4 du code de l'éducation.

Certaines de ces informations ont un caractère facultatif :

- Nom d'usage de l'élève et de ses responsables légaux ;
- Adresse des responsables de l'élève ;
- Téléphone et courriel des responsables de l'élève ;
- Coordonnées des personnes à appeler en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école ;
- Informations sur les services périscolaires ;
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident ;
- Autorisation des responsables (pour communication des adresses aux associations de parents d'élèves et pour photographie).

Les droits d'accès et de rectification des parents ou des responsables légaux des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale.

**Pour le recteur et par délégation,
le directeur académique des services de l'éducation nationale du département DES YVELINES**

ANNEXES

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS*

Nom de l'établissement : Année scolaire :

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :

2. N° de téléphone du père : Poste :

3. N° de téléphone de la mère : Poste :

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

A Le

Signature des Parents

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5ans)

Observations particulière que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement

(allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ET AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) DU VENDREDI DE 13h à 16h ANNEE 2017/2018 (1 fiche à remplir par enfant)



IMPORTANT

Les enfants sont sous la responsabilité de la mairie durant le temps de restauration scolaire et des TAP et non sous celle de l'école d'où l'importance de remplir correctement cette fiche d'inscription avec les numéros de téléphone afin que l'on puisse contacter les parents, en cas de maladie ou d'accident.



Ces renseignements sont indispensables pour permettre à votre enfant de déjeuner à la cantine et de participer aux TAP.

ENFANT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Téléphone domicile : CLASSE (année scolaire 2017/2018) :

PARENTS

NOM du père : PRENOM :

Courriel (facultatif) :

N° de téléphone :

professionnel : portable :

Nom et adresse de l'employeur :

NOM de la mère : PRENOM :

Courriel (facultatif) :

N° de téléphone :

professionnel : portable :

Nom et adresse de l'employeur :

Numéro de sécurité sociale obligatoire du destinataire de la facture :

Votre enfant déjeunera à la **cantine scolaire** :

de manière régulière ⁽¹⁾

lundi mardi

jeudi vendredi

de manière occasionnelle ⁽²⁾

Votre enfant participera **aux TAP⁽³⁾ le vendredi de 13h à 16h**

oui non

Problème médical (allergie, intolérances...)

oui non

Date :

Signature (père, mère ou représentant légal) :

(1) est considéré comme déjeunant régulièrement à la cantine un enfant qui mange au restaurant scolaire et dont les deux parents travaillent à temps complet ou à mi-temps.

(2) est considéré comme déjeunant occasionnellement à la cantine un enfant dans tous les autres cas.

(3) **L'inscription se fait pour l'année**. Aucune désinscription ne sera acceptée en cours d'année. Toute annulation est facturée.

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le présent règlement, approuvé par le Conseil Municipal de Cernay-la-Ville le 9 juillet 2014, régit le fonctionnement du restaurant scolaire.

Article 1- Inscriptions

- L'inscription doit être effectuée **obligatoirement** chaque année dès la rentrée scolaire auprès de la Mairie.
- L'inscription pourra se faire en cours d'année pour les enfants nouvellement scolarisés.
- Le dossier d'inscription doit comprendre :
 - la fiche d'inscription au restaurant scolaire, dûment complétée et signée
 - le présent règlement intérieur, signé par les parents
 - un relevé d'identité bancaire et une autorisation de prélèvement automatique

Article 2- Facturation

- Le prix du repas est déterminé et voté chaque année par le Conseil Municipal.
- Pour l'année scolaire 2017/2018, le prix du repas est facturé 4,37 € par enfant.
- Pour les familles dont au moins 3 enfants sont inscrits au restaurant scolaire, le prix du repas est fixé à 4.06 €.
- Les factures seront établies et envoyées tous les mois.
- Le paiement sera effectué par prélèvement automatique.
- En cas de difficultés de règlement, il est possible de s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à la Mairie.

Article 3- Accueil des élèves

- Tous les enfants inscrits à l'école élémentaire peuvent déjeuner au restaurant scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
 - Seuls les enfants inscrits à l'école maternelle et dont les deux parents exercent une activité professionnelle, peuvent déjeuner au restaurant scolaire.
- Dans les autres cas et pour des raisons de qualité d'accueil, les enfants de maternelle ne pourront déjeuner qu'une seule fois par semaine.
- Toutefois des dérogations pourront être accordées, sur demande, en cas de nécessité (maladie, accident, recherche d'emploi, stage de formation, etc...).

Article 4- Locaux et encadrement

- Le restaurant scolaire est situé dans l'enceinte de l'école. Il est composé de trois salles et d'une cuisine.
- Le temps de cantine est généralement organisé en deux services.
- L'encadrement et la surveillance du service de cantine sont assurés par du personnel municipal et par du personnel horaire spécialement recruté par la Mairie et placé sous l'autorité du Maire.

Article 5 – Discipline

- Le personnel intervient pour faire appliquer les règles de vie affichées au restaurant scolaire.
- En cas de non respect de ces règles, des exclusions temporaires du restaurant scolaire pourront être prononcées après courrier et rencontre avec les parents de l'enfant concerné.
- Toute détérioration imputable à un enfant, faite volontairement ou par non respect des consignes, sera à la charge des parents.

Article 6- Aspect Médical

- Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la restauration scolaire.
- Néanmoins, conformément à la circulaire du 8 septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé, un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) doit être impérativement établi auprès de la Mairie.
- Les limites de prestations du fournisseur de repas ne permettent pas de régime alimentaire particulier.
- Tout enfant accidenté pendant le temps de restauration scolaire sera transporté à l'hôpital le plus proche, conformément aux informations contenues dans le dossier d'inscription.

Fait à Cernay-la-Ville le 29 juillet 2017

Le Maire Adjoint
Martine LORIEROUX

✂

(Coupon à retourner à la mairie)

Noms des signataires : -----

Signature
(faire précéder de la mention manuscrite « lu et accepté »)

COUPONS CANTINE à conserver par la famille, à utiliser lorsque nécessaire, à reproduire sur papier libre à votre convenance.

Présence restaurant scolaire

Nom et prénom de l'élève :

.....

Classe :.....

Déjeunera à la cantine le :

.....

Signature :



Présence restaurant scolaire

Nom et prénom de l'élève :

.....

Classe :.....

Déjeunera à la cantine le :

.....

Signature :



Présence restaurant scolaire

Nom et prénom de l'élève :

.....

Classe :.....

Déjeunera à la cantine le :

.....

Signature :

Présence restaurant scolaire

Nom et prénom de l'élève :

.....

Classe :.....

Déjeunera à la cantine le :

.....

Signature:

Présence restaurant scolaire

Présence restaurant scolaire

Nom et prénom de l'élève :

.....

Classe :.....

Déjeunera à la cantine le :

.....

Signature :

Présence restaurant scolaire

Nom et prénom de l'élève :

.....

Classe :.....

Déjeunera à la cantine le :

.....

Signature :

Présence restaurant scolaire

Nom et prénom de l'élève :

.....

Classe :.....

Déjeunera à la cantine le :

.....



Signature :

Nom et prénom de l'élève :

.....

Classe :.....

Déjeunera à la cantine le :

.....

Signature :



AUTORISATION DE DIFFUSION / DROIT A L'IMAGE

POUR LA MAIRIE

ANNEE 2017/2018

Conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son », et à l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle, nous sollicitons votre autorisation pour la diffusion des photos de votre enfant pour l'année 2017/2018 concernant les publications de la mairie (Brèves, site internet...)

Veillez remplir le coupon ci-dessous et le retourner pour le lundi 4 septembre 2017

Martine LORIEROUX
Maire Adjoint
Chargée des Affaires Scolaires

----->
A retourner pour le lundi 4 septembre 2017

Je soussigné(e) M. /Mme/Mlle, domicilié(e)

à.....,

représentant légal de l'élève

en classe deNom de l'enseignant :

Autorise **la Mairie** à utiliser des photos de mon enfant prises au cours des activités scolaires et municipales.

Refuse que **la Mairie** utilise des photos de mon enfant.

Fait à, le.....

Signature du représentant légal :

NOM DES ENFANTS QUI SERONT SCOLARISES A CERNAY LA VILLE

| NOM DE L'ENFANT | PRENOM DE L'ENFANT | CLASSE |
|-----------------|--------------------|--------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

A aucun moment nous ne diffusons ces informations. Elles nous permettent simplement de faire le point à la rentrée, et d'éviter de vous les demander plusieurs fois dans l'année

COORDONNEES PARENTALES

Nom et Prénom de la MERE (1): _____ Portable: _____

Nom et Prénom du PERE (2) _____ Portable: _____

E-MAIL (s) de contact (au choix) pour recevoir nos courriers, Merci d'écrire LISIBLEMENT

_(1) _____

_(2) _____

Plus nous sommes nombreux, et plus nous serons représentatifs des décisions envers l'école. Votre soutien financier nous permet aussi de concrétiser nos projets envers tous les enfants. Nous ne demandons qu'une participation symbolique de 9€ pour l'année et par famille (par chèque ou espèces). Merci encore pour votre soutien.

ADHESION ET INFORMATIONS (cases à cocher)**Souhaitez-vous adhérer à l'association ?**

Oui, je transmets mon bulletin et le paiement de 9€ dans la boîte aux lettres ou au forum des associations début septembre. Ainsi, je pourrais, si je le souhaite, participer aux réunions et voter à l'assemblée générale, me présenter en tant que représentant ou suppléant d'une classe, avoir accès à tous les comptes rendus de réunions et autres informations, sondages, des réductions sur les soirées...

Non, mais je souhaite transmettre mes coordonnées au futur représentant de classe en cas de besoin.

Quel rôle souhaitez-vous avoir au sein de l'association ?

- être représentant de _____ être suppléant de l'école _____
 bénévole occasionnel peu disponible, juste avoir les informations.

